

ENTRE NOUS

MARS 2007, VOLUME 31, N° 3

La transition en toute
sécurité des délinquants
dans la collectivité

LE PROCESSUS CORRECTIONNEL
DU DÉBUT JUSQU'À LA FIN

COMMENT MAINTENIR LES LIENS

DES PARTENARIATS ET DES
EMPLOIS POUR APPUYER LA
RÉINSERTION SOCIALE



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

MANCHETTES

	Des experts du domaine correctionnel en Afghanistan	2
	Éditorial du commissaire	3
	Le processus correctionnel du début jusqu'à la fin	4
	Comment maintenir les liens	5
	Compagnons de crise, partenaires de réussite	6
	Un plan en tête	8
	Des pratiques efficaces	10
	Adapter et renforcer les programmes de base du SCC	11
	Des partenariats et des emplois pour appuyer la réinsertion sociale	12
	Le cas de M. Z	14
	De Kaboul à Kandahar	16
	La Stratégie de développement durable 2007-2010	18

EN COUVERTURE



La transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité

La transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité nécessite une étroite collaboration entre le Service correctionnel du Canada, ses partenaires du domaine de la justice pénale, les organismes communautaires et les membres de la collectivité.

Convention de la poste-publication N° : 40063960
 Retourner toute correspondance canadienne ne pouvant être livrée au :
 Service correctionnel du Canada
 340, avenue Laurier Ouest
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0P9

MANCHETTE

Des experts du domaine correctionnel en Afghanistan

PAR **Suzanne Leclerc**, agente principale des relations avec les médias, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photo : Jean-Marc Carisse

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada visant à aider l'Afghanistan à devenir un pays stable et autonome, le Service correctionnel du Canada (SCC) joue un rôle clé dans un important projet d'une équipe de reconstruction de prisons à Kandahar, au sud de l'Afghanistan.

Le 2 février 2007, Linda Garwood-Filbert, gestionnaire d'unité à l'Établissement Stony Mountain, et Ric Fecteau, surveillant correctionnel à l'Établissement Edmonton, ont été mutés en Afghanistan pour une affectation d'un an à titre de membres de l'Équipe de reconstruction provinciale (ERP) du Canada. Ils assureront des services de formation et de mentorat pour le personnel et les administrateurs de la prison provinciale Sarpoza, à Kandahar.

Linda et Ric aideront le Service central des prisons de l'Afghanistan à mettre en place une administration nationale des prisons respectant la primauté du droit, dont les opérations et les pratiques seront conformes aux normes internationales. Le projet est entièrement financé par le Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Linda et Ric collaboreront de façon étroite avec les collègues de l'ERP de ce ministère, de la Gendarmerie royale du Canada, de l'Agence canadienne de développement international et du ministère de la Défense nationale.

Il ne s'agit pas là d'un nouvel engagement pour le SCC. En effet, le SCC est présent en Afghanistan depuis 2002 au moyen des affectations dans le cadre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), et il a su donner des conseils adaptés à la réalité culturelle portant sur tous les aspects, de la reconstruction des prisons à l'élaboration des politiques et des pratiques, en passant par la formation du personnel, les

questions liées aux sexes et les programmes à l'intention des délinquants. En août 2006, Rick Reiman, directeur du Bureau sectoriel de libération conditionnelle de Winnipeg, a été détaché auprès de la MANUA à cette fin.

Le SCC contribue de façon très active non seulement aux efforts de reconstruction de la nation en Afghanistan, mais aussi à d'autres missions de nature correctionnelle à l'échelle internationale. « Peu de Canadiens sont au courant de l'excellent travail effectué par le SCC partout dans le monde en ce qui a trait à l'accroissement de la stabilité des systèmes correctionnels dans les pays déchirés par la guerre, a expliqué le commissaire du Service correctionnel du Canada, M. Keith Coulter. La contribution à la mise en place d'un système correctionnel solide et conforme aux normes internationales liées aux droits de la personne et à la primauté du droit est primordiale au développement et à la stabilité de toute société civile. »

Depuis 2001, le SCC s'occupe de questions concernant l'Afghanistan conjointement avec les ministères partenaires du domaine de la justice, en fonction de l'orientation stratégique fournie par le MAECI. Le Service a fait un travail de pionnier au Kosovo et a mis sur pied et assuré la gestion de la contribution du SCC à la mission de paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Le Service entretient également des relations avec d'autres nations et organisations correctionnelles internationales.

Nous pouvons être fiers des professionnels qui se sont portés volontaires pour aider le peuple de l'Afghanistan à reconstruire son pays après des années d'agitation et de bouleversement.

Pour plus de renseignements sur l'Afghanistan et d'autres engagements du SCC à l'étranger, veuillez consulter le site consacré aux questions internationales à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca. Pour lire un témoignage sur une contribution récente et l'expérience d'un employé du SCC en Afghanistan, rendez-vous à la page 16 de ce numéro où vous trouverez l'article *De Kaboul à Kandahar*. ♦



Stockwell Day, ministre de Sécurité publique Canada, Linda Garwood-Filbert, Ric Fecteau et le commissaire Keith Coulter, à la veille du départ de l'équipe pour Kandahar, en Afghanistan

Le magazine *Entre Nous* est publié par le Secteur des communications et de l'engagement des citoyens du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles publiés dans ce numéro ne reflètent pas nécessairement les opinions du commissaire.

Commissaire adjointe, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Lisa Hardey

Rédactrice en chef

Daniela Rusu

Production

Martin Bélanger

Rédaction, révision anglaise et photographie

Bill Rankin

Rédaction, révision française et anglaise

Djamila Amellal

Rédaction anglaise

Graham Chartier

Renseignements

Josée Deschambault

Traduction

Bureau de la traduction

Conception graphique

Accurate Design & Communication Inc.

Comité de rédaction

Nadine Archambault

Marty Maltby

Cathy Barnes

Julie McGregor

Julie Fournier-Elrefaie

Shereen Benzvy Miller

Christina Guest

Sandra Molineux

Ellen Henderson

Lucie Poliquin

Raymond Labelle

Mary Beth Pongrac

Jim Laplante

Bill Staubi

Ginette Leclerc

Lisa Watson

Suzanne Leclerc

Collaborateurs

Suzanne Leclerc, Lisa Bayne, Teal Maedel, Matt Logan, Paul Provost

Les articles peuvent être reproduits entièrement, avec la permission du Service correctionnel du Canada, en précisant leur source.


L'équipe d'*ENTRE NOUS* serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion, ainsi que de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faites parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

ENTRE NOUS/LET'S TALK

Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : 613-995-5364
Télécopieur : 613-947-1184
www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada Mars 2007

 Imprimé au Canada sur du papier recyclé
Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

La transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité

Avant d'aborder le thème de ce numéro d'*Entre Nous* — la transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité —, je tiens à mentionner à quel point je suis fier que des employés du SCC travaillent en Afghanistan afin d'aider à y créer une société sécuritaire et démocratique. Comme on peut le lire dans l'article ci-contre, Linda Garwood-Filbert et Ric Fecteau ont eu l'occasion de rencontrer, la journée précédant leur départ, le ministre de Sécurité publique Canada, Stockwell Day, qui les a remerciés de leur volonté à contribuer aux efforts du Canada en Afghanistan et leur a souhaité tout le succès possible dans les mois à venir.

Linda et Ric ont beaucoup de travail à accomplir, mais je suis confiant qu'ils sauront relever ce défi. Grâce à des employés dévoués comme Linda et Ric, nous contribuons réellement à stabiliser les systèmes correctionnels dans les pays déchirés par la guerre. Dans ce numéro, nous vous parlons également de la mission réussie à laquelle une employée du SCC, Thérèse LeBlanc, a participé en Afghanistan l'été dernier. Son travail a préparé le terrain pour le déploiement actuel de Linda et Ric.

Les lecteurs d'*Entre Nous* ont été informés des priorités stratégiques du SCC dans des numéros précédents et ont entendu parler d'employés du SCC qui, d'un bout à l'autre du pays, contribuent à la sécurité de la population. Nous avons choisi ces priorités en vue d'orienter nos efforts visant à produire les meilleurs résultats possible sur le plan de la sécurité publique, tout en tenant compte de l'évolution du profil des délinquants, et à mettre en œuvre le programme gouvernemental de lutte contre la criminalité. Cette année, nous continuerons de nous concentrer sur ces priorités afin d'optimiser notre contribution à la sécurité publique.

Ce numéro d'*Entre Nous* porte principalement sur une priorité qui a une incidence



sur tous les aspects de notre travail, soit la transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité. En effet, les efforts du SCC à cet égard commencent dès l'évaluation des délinquants, à leur arrivée, et se poursuivent jusqu'à la réinsertion de ceux-ci dans la collectivité.

Les articles se penchent sur les façons dont le SCC favorise la réinsertion sociale des délinquants, grâce à un éventail de programmes et avec l'aide de nombreuses personnes — notamment des aumôniers, des agents de libération conditionnelle, des bénévoles et d'autres intervenants qui aident les délinquants à se préparer en prévision de leur mise en liberté, ainsi que des cercles de soutien et de responsabilité et d'autres personnes qui les soutiennent après leur mise en liberté. Vous verrez également le rôle important que peut jouer la famille dans le succès de la mise en liberté sous condition, ainsi que le rôle des autres partenaires qui contribuent à la réussite de la réinsertion sociale des délinquants dans la collectivité, y compris les organismes d'application de la loi et les partenaires communautaires.

Le prochain numéro d'*Entre Nous* mettra l'accent sur la priorité stratégique visant à améliorer nos capacités afin de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants.

Keith Coulter
Commissaire
Service correctionnel du Canada

Le processus correctionnel du début jusqu'à la fin

PAR **Djamila Amellal, Ph. D.**, agente de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Le processus correctionnel débute lorsque le juge impose une peine. Le Service correctionnel du Canada (SCC), en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) a le mandat de superviser le processus correctionnel d'un délinquant durant toutes les étapes de la peine, et ce, jusqu'à la date d'expiration du mandat.

Afin de pouvoir administrer la peine prononcée par le juge et de bien préparer le détenu à son retour dans la collectivité, le SCC est tenu, en vertu de la LSCMLC d'effectuer dès le départ une évaluation approfondie du cas, qui lui servira de fondement pour établir un plan correctionnel détaillé visant à aider le détenu à traiter ses facteurs criminogènes.

Le détenu sera d'abord admis dans une unité d'évaluation d'un centre régional de réception, lequel fait partie d'un établissement correctionnel principal. Le SCC compte sept unités d'évaluation, trois dans la région des Prairies et une dans chacune des autres régions. Le détenu y séjournera en moyenne entre 70 et 90 jours, le temps de permettre au personnel correctionnel de recueillir de différentes sources toute l'information requise à son sujet. Il s'agit d'informations fournies par le tribunal ou portant sur les infractions antérieures de niveau provincial, sur la famille, le niveau d'éducation, l'emploi et d'autres facteurs.

À la fin de cette période d'évaluation, le personnel correctionnel établit un plan correctionnel d'après les facteurs criminogènes cernés ainsi que les risques et les besoins du détenu. La cote de sécurité correspondant au risque que

présente le cas (minimale, moyenne ou maximale) est établie dans le cadre de ce processus. C'est là aussi qu'on décide dans quel établissement le détenu purgera sa peine. Le plan correctionnel est mis à jour tout au long de la peine du détenu.

Commence ensuite l'étape de la surveillance et de la gestion en établissement, où le détenu rencontrera l'équipe de gestion de cas (EGC) qui comprend l'agent de libération conditionnelle (ALC), lequel a la charge du cas, des agents de correction, des professionnels de la santé (comme les psychologues), les agents de programmes et le personnel travaillant dans les divers ateliers. Le détenu doit absolument s'engager à réaliser son plan correctionnel, et l'objectif principal de l'équipe de gestion de cas est de l'aider à résoudre ses problèmes criminogènes et, éventuellement, de réduire sa cote de sécurité en vue de la libération conditionnelle.

À l'approche de la date d'admissibilité du détenu à la semi-liberté ou à la libération d'office, l'étape de la préparation du détenu à sa libération sous surveillance commence, en partenariat avec des membres de la collectivité où il se retrouvera et qui peuvent être des membres de la famille, des amis, des bénévoles ou des membres de cercles de soutien.

Le processus correctionnel ne prend pas fin au moment de la libération du délinquant - il se poursuit dans la collectivité. Comme dans l'établissement, le délinquant travaille avec une équipe de gestion de cas qui comprend un ALC, des professionnels de la santé, des bénévoles et tout un réseau de soutien. Au cours de cette étape, l'ALC utilisera les services de santé ou les services sociaux disponibles dans la collectivité. C'est une autre façon, pour le délinquant, de tisser

des liens avec la collectivité et de s'y intégrer. Le délinquant suit son plan correctionnel, lequel est mis à jour de façon à indiquer les progrès accomplis par le délinquant et si celui-ci respecte les conditions établies par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). L'intervention de l'EGC se poursuit pour renforcer les progrès du délinquant et diminuer le risque qu'il présente. La CNLC n'intervient que s'il y a violation des conditions de la mise en liberté ou si le délinquant commet un autre crime.

À l'exception des condamnés à perpétuité qui demeurent sous la responsabilité du SCC jusqu'à la fin de leur vie, qu'ils soient incarcérés ou dans la collectivité, le processus correctionnel se termine à l'expiration du mandat du délinquant ou de l'ordonnance de surveillance de longue durée (dans certains cas, en raison du type d'infraction, le juge peut octroyer une ordonnance de cinq ou huit ans d'incarcération supplémentaires).

Voici quelques commentaires de M^{me} Julie Kavel, directrice des Opérations de réinsertion sociale en établissement au Secteur des opérations et des programmes correctionnels : « Je continue d'être étonnée, même après 23 ans, par l'effet qu'exercent notre personnel et nos interventions sur la sécurité du public et la vie des délinquants. Quand on sait que 90 p. 100 des délinquants admis au SCC ont déjà un casier judiciaire, qu'ils ont acquis étant jeunes et adultes, on pourrait s'attendre à ce que la majorité échoue. Mais ce n'est pas le cas, la plupart des délinquants ne récidivent pas après leur libération sous condition ou la date d'expiration de leur mandat. J'ai la conviction que nous avons une influence sur le cours des choses. » ♦



Comment maintenir les liens

La réinsertion sociale et le Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s

Lhistoire familiale de chaque délinquant est unique : certains ont grandi dans une succession de familles d'accueil, alors que d'autres viennent d'un environnement plus stable. Pour certains d'entre eux, les liens familiaux ont été brisés depuis longtemps. Ces délinquants ont été rejetés par leurs parents et leurs frères et sœurs à cause de leur comportement criminel. D'autres ont cependant prouvé que les liens familiaux sont immuables et que les épreuves, quelles qu'elles soient, ne peuvent que les renforcer. Plusieurs délinquants ont créé leur propre famille.

PAR **G. Chartier**, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

La perspective de l'incarcération d'un membre important de la famille peut en ébranler les fondations. Le Service correctionnel du Canada (SCC) est conscient de cette situation et sait qu'un milieu familial sain joue un rôle important dans la réadaptation et la réinsertion sociale du délinquant. Les programmes qui concernent la famille, comme celui de l'Établissement Millhaven, en Ontario, ont été créés pour respecter et renforcer les liens qui unissent les délinquants et leurs proches.

Le cours d'orientation axé sur la famille à l'Établissement Millhaven

À l'Unité d'évaluation de Millhaven, un cours d'orientation obligatoire axé sur la famille est donné par Lloyd Withers du Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s (RCAFD). Dans ce cours, il demande aux délinquants d'examiner les répercussions de leur comportement criminel sur leurs proches et de réparer les torts qu'ils peuvent avoir causés. En retour, ils pourront peut-être obtenir un soutien solide de leur famille en vue de leur réinsertion sociale.

Pendant les dix ans au cours desquels il a été aumônier du SCC, M. Withers a élaboré et présenté le cours sur le maintien de relations de couple positives aux pénitenciers de Millhaven, de Frontenac et de Kingston. Il est actuellement coordonnateur national du RCAFD, une œuvre de charité canadienne.

Le cours d'orientation axé sur la famille a été entrepris à titre de projet pilote de deux ans et il

est maintenant financé dans le cadre d'un contrat renouvelé chaque année par l'Aumônerie régionale du SCC en Ontario. En 2006, environ 650 délinquants récemment condamnés ont participé à la séance d'orientation axée sur la famille à l'Unité d'évaluation de l'Établissement Millhaven.

Le cours comprend une conférence de deux heures et demie et une discussion sur l'établissement de liens avec la collectivité - avec les organismes communautaires, les groupes confessionnels et les aumôneries communautaires. La discussion porte sur la famille des délinquants, les répercussions de leurs crimes sur leur famille et sur les efforts déployés pour donner aux délinquants les moyens de maintenir des relations dans la collectivité. La discussion comprend également des façons de maintenir les liens entre un père incarcéré et ses enfants et de former une famille normale sans banaliser le comportement criminel ni l'incarcération.

À la fin de la séance d'orientation, M. Withers remet aux détenus un formulaire qui montre comment rédiger une lettre de réparation à leur famille pour dire qu'ils sont désolés et comment assumer la responsabilité de ce qu'ils ont fait. Il donne aux détenus un stylo et du papier et il les encourage à écrire des lettres à leur famille.

« Ils m'appellent les gars au stylo », plaisante M. Withers. Il demande aussi aux détenus s'ils veulent qu'une trousse d'orientation soit envoyée à leur famille et fait remarquer que les familles apprécient généralement les documents qu'elles reçoivent.

Les familles, un atout

« La réinsertion sociale commence lorsque le juge prononce la peine d'un délinquant »,

affirme M. Withers. Selon le RCAFD, la famille des délinquants doit être reconnue comme un atout pour eux, pour le système correctionnel et pour la société en raison du rôle qu'elle peut jouer dans le succès de la mise en liberté sous condition, sans compromettre la sécurité publique ou la sécurité d'un établissement.

Ce point de vue était l'une des conclusions d'un document de politique sur les besoins des familles touchées par l'incarcération et la réinsertion sociale. Le rapport, fondé sur une vaste consultation menée dans des collectivités du pays, s'intitule *Une approche et une politique stratégiques visant à répondre aux besoins des familles des contrevenants : La sécurité, la dignité et le respect pour tous* (disponible sur le site Web du RCAFD à www3.sympatico.ca/cfcn/rcafd.html).

Un partenaire du SCC

« Le RCAFD est un partenaire important du secteur bénévole, affirme la révérende Christina Guest de l'Aumônerie du SCC, dans l'élaboration d'une politique et d'une pratique ainsi que dans la conception et la mise à l'essai de nouvelles ressources et de nouveaux outils. » Le RCAFD a été créé vers 1993 avec le soutien de la Direction de l'Aumônerie du SCC.

« Il s'agissait du moment idéal parce que nous tentions de rehausser le profil des familles au SCC », ajoute-t-elle.

« Tout le monde a une famille »

La révérende Christina Guest dit que, même s'il est vrai que certains membres de la famille peuvent décider de rompre avec un détenu, des milliers de familles s'efforcent de maintenir le contact avec le membre de la famille incarcéré.

« Tout le monde a une famille, dit-elle. Nous pouvons parler des parents qui essaient de soutenir l'un de leurs enfants adultes incarcéré, de diverses formes de relations de partenariat et des enfants. Nous savons que l'âge moyen des enfants des délinquants est entre sept et huit ans. »

La révérende Christina Guest se souvient d'avoir assisté à l'une des séances de Lloyd Wither à l'Unité d'évaluation de Millhaven, où l'un des délinquants a fait remarquer qu'il avait dit à sa famille de l'oublier.

« Il ne voulait pas lui imposer toutes sortes de problèmes et il n'entrevoit pas l'avenir avec beaucoup d'espoir. C'est ce que nous essayons d'éviter en réfléchissant au rôle et à l'intervention du SCC auprès des familles », dit-elle.

« Comme je surveille le portail du SCC sur les familles (http://www.csc-scc.gc.ca/text/portals/families/index_f.shtml) et que je reçois sans arrêt des demandes de renseignements des membres des familles qui cherchent à maintenir des liens, je sais à quel point cela peut être difficile en raison de l'emplacement de nos établissements, des heures de visite et des obstacles de ce genre. Par ailleurs, j'ai entendu parler de familles qui ont fait état de l'aide incroyable dont elles ont bénéficié au moment où elles planifiaient le retour du membre de leur famille incarcéré.

« Nous estimons qu'il s'agit là de l'une des nombreuses façons d'offrir un soutien. Cela ne fonctionne pas pour tout le monde, premièrement parce que certaines familles n'accordent pas leur soutien et, deuxièmement, parce que certaines familles ont adopté les valeurs qui ont abouti à l'incarcération d'un de leurs membres. Mais certains parents et des conjoints très dévoués jouent assurément un rôle très important. »

Les résultats du maintien des liens

« Le résultat le plus révélateur, dit la révérende Christina Guest, a été signalé par le directeur adjoint chargé des Programmes correctionnels à l'Établissement Millhaven. D'après lui, lorsque Lloyd Withers a entrepris le projet pilote d'orientation axé sur la famille, il s'est produit une baisse mesurable de la tension et du nombre d'incidents à l'Unité d'évaluation. Les détenus savaient que, grâce au RCAF, leur famille pourrait avoir accès aux renseignements nécessaires. Ils avaient les ressources nécessaires pour aider les familles et maintenir les liens ».

« De toute évidence, cela influe sur la manière dont ils peuvent faire face au début de leur incarcération, dit la révérende Christina Guest. Il y a beaucoup de stress, et le programme d'orientation axé sur la famille aide à réduire ce stress. » ♦

L'aumônerie et la

Compagnons de crise, partenaires de réussite

Les aumôniers et les agents de libération conditionnelle du Service correctionnel du Canada (SCC) ont un point de vue différent sur les services correctionnels, mais ils ont le même but : la réinsertion sociale efficace et en toute sécurité des délinquants. Au cours de leurs activités quotidiennes, l'aumônier Leon Remus et l'agent de libération conditionnelle Lak Sehmbi montrent ce qu'il y a lieu de faire pour aider les délinquants à réussir.

PAR Lisa Bayne, gestionnaire de programmes, Bureau de libération conditionnelle de Vancouver

Photos reproduites avec la permission de Lisa Bayne

Apporter un appui spirituel

Les journées de l'aumônier Leon Remus sont variées et mouvementées et elles se passent en grande partie sur la route. On voit souvent l'aumônier entrer dans le bureau et en sortir en coup de vent pour aller à des réunions. Il a toujours un mot aimable à l'intention de ses collègues : « Bonjour, comment ça va ? » lance-t-il en poursuivant son chemin, souvent suivi par un délinquant. L'aumônier Remus est chargé d'apporter aux délinquants de sept établissements carcéraux, de la collectivité et de dix établissements résidentiels communautaires, le réconfort sur le plan spirituel et des secours sur le plan matériel. Lorsqu'il s'agit d'aider des délinquants à faire des changements positifs dans leur vie, les journées de l'aumônier sont peut-être longues, mais son énergie et son enthousiasme ne connaissent pas de limites.

L'abbé Remus est passionné par son travail parce qu'il est convaincu qu'il est là où Dieu veut qu'il soit. Il apprécie à sa juste valeur l'appui de ses collègues des services correctionnels communautaires, y compris l'aumônier régional Gerry Ayotte et les autres aumôniers en établissement.

Le progrès accompli par un délinquant appelé Cedric est un exemple de la réussite de l'aumônier Remus. Cedric, qui, lui, a été envoyé par un psychologue, hésitait à parler à l'aumônier, mais l'abbé Remus a passé beaucoup de temps avec lui et a pu cheminer

avec lui jusqu'au terme de son mandat, deux ans et demi plus tard. L'aumônier offre actuellement son appui au frère de Cedric, qui est incarcéré dans un des établissements du SCC. Pour que Cedric sache qu'il n'est pas seul, l'aumônier continue de lui offrir son aide.

Une journée représentative

Les journées de l'aumônier Remus ne sont jamais monotones. La souplesse est essentielle parce que son horaire peut changer d'heure en heure. Il cherche constamment à établir des rapports avec des collègues, des délinquants et des partenaires communautaires. De fait, il crée des ponts avec la collectivité parce qu'il est convaincu que tout le monde en fait partie. « Plus les membres d'une collectivité sont solides, plus la collectivité dans son ensemble est solide, » dit-il.

Des défis à relever

L'abbé Remus est très conscient des difficultés auxquelles sont confrontés les délinquants de la région du Pacifique. « Il y en a beaucoup qui sont mal préparés à vivre dans la collectivité. Ils ont vécu leur vie dans des groupes à part; certains sont institutionnalisés et se sentent souvent ostracisés. Il y en a beaucoup qui sont attirés par le retour à la vie en établissement parce que c'est tout ce qu'ils connaissent. Le plus gros problème, c'est quand ils perdent confiance en eux-mêmes, » dit l'aumônier, qui est là pour aider les délinquants à prendre la décision de changer d'attitude.

« Nous avons plus de ressemblances que de différences, » c'est la devise personnelle de l'aumônier quand il est aux prises avec le comportement négatif d'un délinquant. « Ils ont la possibilité de changer pour le mieux, il

libération conditionnelle

faut garder l'espoir. Je suis un optimiste incorrigible, ce qui m'aide à voir le bon côté des gens.»

La supervision à Vancouver

Lak Sehmbi s'est intéressée à l'évaluation du risque alors qu'elle suivait des cours de criminologie et de psychologie à l'Université Simon Fraser; elle a opté par la suite pour un stage au Bureau sectoriel de libération conditionnelle de New Westminster. Huit ans plus tard, M^{me} Sehmbi, maintenant agente de libération conditionnelle dans la collectivité, demeure un membre estimé des services correctionnels communautaires de la région de Vancouver. Elle adore la souplesse, la créativité et l'innovation qui caractérisent le travail avec les délinquants.

Le logement et la santé

Pour les délinquants, souligne M^{me} Sehmbi, le coût extrêmement élevé de la vie à Vancouver est un problème constant, qui entraîne une pénurie de logements satisfaisants à des prix abordables. « Je vois des délinquants dans la région de Vancouver qui ont le soutien de leur famille et pourtant, même eux ont de la difficulté à assurer leur subsistance. Ceux qui viennent d'autres régions du Canada ne se rendent pas nécessairement compte à quel point le coût de la vie est élevé ici avant d'être sur place. »

« Gérer des maladies comme l'hépatite C et le VIH et travailler avec une population vieillissante présentent aussi des défis, dit-elle. Le nombre de lits pour les délinquants dans les établissements

résidentiels communautaires est limité et nous n'avons pas beaucoup de ressources pour leur venir en aide. Il y a aussi des délinquants âgés de 60 à 64 ans qui ont beaucoup de difficulté à se trouver du travail ou qui sont handicapés, mais qui ne peuvent pas encore prendre leur retraite. Il est extrêmement difficile aussi d'obtenir des prestations d'invalidité. »

Madame Sehmbi relève ces défis en établissant des rapports exceptionnels avec des partenaires et des sociétés sans but lucratif. Elle collabore étroitement aussi avec la police communautaire et elle organise un atelier annuel avec des policiers et des agents de libération conditionnelle ainsi qu'une rencontre annuelle entre des policiers, des agents de libération conditionnelle et des procureurs de la Couronne. Elle comprend que la police et les autres partenaires sont une ressource d'importance vitale pour la réinsertion sans risque des délinquants.

Selon M^{me} Sehmbi, les délinquants sont confrontés à d'autres problèmes sérieux dans la collectivité. Le cycle qu'elle décrit est typique : « La consommation de drogues et l'instabilité qui l'accompagne, ajoutées à de piètres techniques d'adaptation et à des associations négatives, rendent la réussite difficile ». Elle dit que parce que les délinquants sont souvent seuls, ils retournent à ce qu'ils connaissent – la toxicomanie.

Une journée ordinaire ?

« Une journée ordinaire, ça n'existe pas dans la vie d'un agent de libération conditionnelle, de dire

M^{me} Sehmbi, parce que chaque jour est différent des autres. On commence par prendre ses messages le matin et il faut intervenir dans des situations au meilleur de sa connaissance. Nous devons réorganiser constamment nos horaires pour tenir compte de nouveaux problèmes dans notre charge professionnelle ».

De l'aumônerie à la surveillance des libérés conditionnels

Demandez à l'abbé Leon Remus de nommer ses principaux soutiens et il désigne sans hésiter ses collègues du bureau de libération conditionnelle. Si on pose la même question à Lak Sehmbi, elle répond que l'appui de l'aumônier Remus et d'autres intervenants est d'une importance capitale. Les membres du personnel des services correctionnels communautaires savent qu'ils ne sont pas seuls dans leur travail; ils apprécient leurs contributions respectives et s'appuient mutuellement. Ils font appel les uns aux autres en temps de crise, mais dans les périodes plus heureuses aussi.

Leon Remus et Lak Sehmbi sont deux exemples remarquables de ce que peuvent accomplir un bon soutien, une structure solide et des partenariats communautaires pour aider les délinquants à prendre des habitudes de vie respectueuses des lois et à atteindre la date d'expiration de leur mandat, ce qui fait de la collectivité un endroit plus sûr pour tous. ♦



L'aumônier Leon Remus cherche constamment à établir des rapports avec des collègues, des délinquants et des partenaires communautaires.



Lak Sehmbi adore la souplesse, la créativité et l'innovation qui caractérisent le travail avec les délinquants.



Un plan en tête

Pour bien des délinquants nouvellement mis en liberté, ce sont les premières semaines de cette liberté recouvrée qui constituent la période où la vulnérabilité à un éventuel retour vers des comportements criminels est la plus grande. Or, si les détenus effectuent, avant leur mise en liberté, une planification adéquate pour se préparer aux réalités du monde extérieur, ils favorisent ainsi leurs chances de réussite. Dans certains établissements, dont le Pénitencier de Kingston (PK), on a entrepris un projet pilote, le Programme prélibératoire dont l'objectif est d'encourager les délinquants à élaborer un plan solide afin qu'ils soient mieux préparés à fonctionner en société lorsqu'ils sont libérés. Récemment, un rédacteur de l'Entre Nous a rendu visite au PK pour voir comment un bénévole dévoué et novateur - Grant Mitchell - administre le programme.

PAR **Bill Rankin**, agent de communication,
Secteur des communications et de l'engagement
des citoyens

Photo : **Bill Rankin**

« Hé ! Il paraît que tu sors bientôt ? », demande l'homme d'âge moyen, qui porte une chemise blanche impeccable, une paire d'espadrilles et, sous le bras, une planchette à pince.

Robert, le détenu, est un costaud qui mesure plus de six pieds. Il jette un coup d'œil à celui qui l'apostrophe ainsi, incertain, l'air de se dire : « Mais c'est qui, ce gars là ? »

« D'où viens-tu ? », demande l'homme à la chemise blanche, avec une gentillesse désarmante.

« T'ronto », répond Robert de sa voix grave.

« Ah oui, Toronto ? Je connais. J'y ai passé pas mal de temps quand j'étais plus jeune.

Assoyons nous ici, tu veux, pour jaser un peu. » Il indique une chaise près d'une petite table, dans une salle tranquille attenante à l'une des rangées du pénitencier. Robert hésite, puis tire finalement la chaise pour y laisser choir son imposante anatomie, le regard empreint à la fois de méfiance et de curiosité.

Celui-ci se présente, le sourire aux lèvres : « Je m'appelle Grant Mitchell. On me surnomme

le " prélibérateur " ». Il tend la main au détenu qui, lentement, en fait autant. Mitchell agrippe alors la grosse main calleuse de Robert et la secoue chaleureusement, pour ensuite lui remettre sa carte professionnelle.

« Je suis bénévole, précise Mitchell. Je suis ici afin d'aider les gars à se préparer pour le jour où ils sortiront. Je les aide à se trouver du travail, par exemple. » En tapotant sa planchette à pince avec son stylo, il fait une proposition au délinquant : « J'aurais quelques questions à te poser, si ça ne te dérange pas. Elles t'aideront peut-être à réfléchir à tous les aspects importants avant de retourner dans le monde extérieur. As-tu pensé à ce que tu vas faire quand tu vas partir d'ici ? »

« Euh, ben, oui, un peu », répond Robert avec hésitation.

« Formidable ! », s'exclame Mitchell. « Alors, sois patient avec moi si tu connais déjà les réponses. » Ses yeux brillent, et il se lance dans un discours soigneusement préparé où il mêle habilement des plaisanteries légères, des questions fort sérieuses et quelques conseils prodigués avec désinvolture. « Quelle sorte d'emploi as-tu occupé dans le passé ? Ta famille ou tes amis t'ont-ils proposé de l'aide pour te trouver du travail ? » À l'entendre, on

dirait un vendeur ou un animateur de radio – il a d'ailleurs exercé ces deux métiers auparavant –, si bien que peu à peu, Robert paraît détendu. Le détenu relève sa casquette pour mieux voir le type d'un certain âge devant lui et se concentre davantage sur ce que ce dernier lui explique. Le bénévole, bien sûr, s'en aperçoit. Certes, il n'a peut-être pas gagné toute la confiance de Robert, mais le délinquant aura vite compris que Mitchell essaie de l'aider.

Une seconde chance à la vie

En effet, il y a une grande possibilité que Robert aura besoin d'aide. D'ici une dizaine de semaines, il quittera le Pénitencier de Kingston, où son emploi du temps et ses moindres déplacements auront été soumis à une étroite surveillance pendant ses huit ans d'incarcération. Il s'est déjà retrouvé derrière les barreaux, puis dans le monde extérieur, puis de nouveau en prison, mais il s'agissait cette fois de sa plus longue peine. De plus, Robert approche de la quarantaine et ne bénéficie plus de la panoplie de possibilités qui s'offrent habituellement aux plus jeunes que lui.

Mitchell, à la fois le « prélibérateur » et un membre du Comité consultatif de citoyens (CCC) auprès du plus ancien pénitencier du Canada, est

Grant Mitchell lors de son interview avec le détenu Robert

un atout fort précieux parmi l'ensemble des bénévoles. Il veut voir les ex-détenus réussir à réintégrer le monde extérieur en toute sécurité. Et il sait que la clé du succès à cette fin réside, entre autres, dans le fait d'avoir un logement, des personnes-ressources dans la collectivité et, bien sûr, un emploi stable, autant de moyens que bien des délinquants n'ont jamais eus. Et c'est précisément à cet égard que Mitchell et les autres bénévoles qui participent au programme peuvent venir en aide aux délinquants.

« Dès le départ, je dis toujours au délinquant que je ne m'intéresse pas aux aspects juridiques de son cas. Je cherche seulement, explique Mitchell, à savoir où il s'en va et comment il prévoit subvenir à ses besoins.

Le Programme prélibératoire est le fruit d'un projet pilote mis sur pied en 2005, et un nombre considérable d'employés du SCC ont participé à son élaboration, dont l'ancien directeur du Pénitencier de Kingston, Monty Bourke, le gestionnaire d'unité Marg Rhodes, le directeur adjoint Robert Clark et la bénévole Sharon Mitchell. Jusqu'à présent, les choses se passent très bien. »

Briser les barrières

« Cinquante pour cent des gars qui entrent dans cette salle d'entrevue pensent qu'ils savent déjà tout et doutent que j'aie quelque chose de vraiment utile à leur offrir. Je dois trimer pour abattre les murs de la méfiance et faire en sorte qu'ils en viennent à avoir confiance en moi. Pour cela, je tire profit des habiletés que j'ai acquises sur le marché du travail : je m'efforce de m'exprimer de façon éloquente et convaincante, de diriger la conversation, d'être à l'écoute des gens et d'interpréter ce qu'ils tentent de me dire. »

« Je communique autant d'information aux détenus que j'estime qu'ils peuvent en absorber. Ainsi, ils connaissent les possibilités qui s'offrent à eux et ils peuvent sortir du pénitencier avec un plan en tête. Je les encourage à se pencher sur tout ce qui est essentiel : le transport, savoir lire une carte de la ville, se trouver un endroit où vivre, poursuivre des études, décrocher un emploi. C'est clair que ce n'est pas facile pour eux au début, car bon nombre sont laissés à eux-mêmes et ne disposent d'aucun soutien. Et une fois mis en liberté, il leur faut

prendre leurs propres décisions. »

Par ailleurs, dans la société, il est indispensable d'avoir en main tous les documents nécessaires. Or, souvent, les délinquants ont perdu leurs papiers au fil du temps, ou ne les ont tout simplement jamais eus. En réglant de tels détails à l'avance, avant d'être mis en liberté, les délinquants s'assurent de meilleures chances de réussite.

« J'essaie de les aider à gérer leur argent aussi, affirme Mitchell. Habituellement, ils n'ont pas grand-chose en poche quand ils sortent d'ici. Ils doivent ménager leurs ressources s'ils veulent survivre. Je leur remets une liste de conseils en vue de leur mise en liberté. Par exemple, la plupart du temps, les délinquants se dirigent à leur sortie vers le terminus d'autobus de Kingston. Juste à côté, il y a un restaurant Tim Horton's, où ils peuvent s'acheter une soupe, un petit pain, un beignet et une tasse de café avant de monter dans le bus. «Ça te coûtera seulement 3,82 \$» que je leur dis. Ce sont des tuyaux comme cela que je leur donne pour les aider à économiser leurs sous. »

La scolarité et l'acquisition de compétences

Cependant, les délinquants ont besoin de plus que de nourriture pour se trouver une place au soleil. Pour ceux qui accusent des lacunes sur le plan de la scolarité ou des compétences professionnelles – on parle ici de la majorité des délinquants –, Mitchell a effectué d'innombrables heures de recherches pour pouvoir fournir à ses protégés de bons contacts dans les centres urbains.

« Je les dirige généralement vers un organisme établi à Toronto qui s'appelle le Universal Workers Union's Lifelong Learning Centre. Ce centre de formation dispense des programmes sur un éventail de métiers du bâtiment, comme l'installation de conduites d'égout, le coffrage de béton, la menuiserie et bien d'autres. Non seulement ils acquièrent les compétences professionnelles d'un nouveau métier, mais ils ne paient que 400 \$ pour leur cours. Lorsqu'ils ont fini leur programme, ils peuvent commencer à travailler sur un chantier à un salaire de 16 \$ l'heure, et au bout d'un an, ils peuvent gagner 24 \$ l'heure. Ça, c'est de l'argent ! »

Toutefois, le coup de main que donne Mitchell ne se limite pas à la recherche d'emploi. En effet, il renseigne également les délinquants sur leurs droits en tant que locataires, la procédure de demande d'un certificat de naissance,

les services sociaux, bref, tout ce qui peut permettre à ces hommes de se garder la tête hors de l'eau pendant qu'ils s'adaptent à la vie normale en société.

« Je suis sans cesse en quête de renseignements nouveaux pouvant se révéler utiles pour ces gars. Et quand ils m'arrivent avec un problème, je leur promets toujours de faire de mon mieux pour le résoudre le jour même. Dans ma situation, j'ai le temps de le faire. »

La volonté d'aider les autres

Qu'est-ce qui motive un homme d'affaires respecté à consacrer des centaines d'heures d'efforts à pareil travail alors qu'il pourrait investir ce temps dans sa propre entreprise ? Quel avantage tire ce travailleur acharné, cet être généreux de cette expérience ? Pourquoi tient-il à venir en aide à ce segment de la population en particulier, un groupe de personnes que plusieurs préfèrent oublier ?

« À 8 h 30, je passe de mon identité de vendeur et d'administrateur à un rôle très différent, celui consistant à m'employer à faire comprendre aux délinquants qu'il est temps de reprendre leur vie en main, qu'ils peuvent changer, que des avenues intéressantes s'offrent à eux moyennant quelques efforts. Je me valorise beaucoup en pensant que j'ai su guider certains de ces hommes et que j'ai contribué à rendre nos collectivités plus sûres. »

De l'information et de bons conseils

Robert, notre détenu, quitte finalement la pièce après avoir discuté avec Mitchell pendant plus d'une demi-heure. C'était là leur première rencontre, mais on devine que Robert reviendra probablement voir le « prélibérateur » avant d'être mis en liberté. Et bien entendu, le vaillant bénévole sera prêt à l'accueillir et à lui transmettre d'autres renseignements et conseils qui s'avéreront certainement bénéfiques lorsque viendra le temps de réintégrer la société, cette information précieuse pouvant même faire en sorte que Robert n'ait plus jamais de démêlés avec la justice.

Au moment où les deux hommes sortent de la salle d'entrevue, un autre détenu qui passe par là lance à Mitchell : « Hé ! moi, je sors dans un an, mon vieux. Ne m'oublie pas ! » Le bénévole sourit, hoche la tête et lève le pouce, comme pour dire : « Compte sur moi : je me souviendrai de toi ! » Car, après tout, Grant Mitchell n'oublie jamais personne. ♦

Les cercles de soutien et de responsabilité DES PRATIQUES EFFICACES



De gauche à droite : Wil Tonowski, enquêteur à la police d'Edmonton; Vince Bevan, ancien directeur du Service de police d'Ottawa; Lawrence Greenspon, avocat en matière des droits de la personne; Roxanne Lief, directrice de l'Institut de politiques d'intérêt public de l'État de Washington, à la Conférence sur les pratiques efficaces

L'importance des cercles de soutien et de responsabilité (CSR), initiative lancée par des bénévoles il y a 12 ans qui a fait ses preuves comme méthode efficace pour traiter les délinquants sexuels présentant un risque et des besoins élevés qui sont mis en liberté dans les collectivités canadiennes à l'expiration de leur peine, a été soulignée lors d'une conférence nationale tenue récemment à Ottawa.

PAR **Bill Rankin**, agent de communication,
Secteur des communications et de l'engagement
des citoyens

Photos : **Bill Rankin**

Au cours de l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée à la Conférence sur les pratiques efficaces, le ministre de Sécurité publique Canada, Stockwell Day, a invité les participants à proposer des moyens de réduire le taux de récidive. Lawrence Greenspon, avocat de renom en matière de droits de la personne, Wil Tonowski et Wendy Leaver, enquêteurs à la police d'Edmonton et de Toronto, Vince Bevan, ancien chef du Service de police d'Ottawa, des membres du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC) et d'autres personnes ont ainsi fait l'éloge des CSR, dont l'efficacité est reconnue depuis longtemps.

Les débuts des CSR

Vous vous demandez peut-être comment les CSR ont été créés et en quoi consiste leur fonctionnement ? M^{me} Susan Love, directrice du programme des CSR d'Ottawa, explique.

« Le concept des CSR a vu le jour à Hamilton, en 1994, quand un pasteur mennonite, Harry Nigh, est venu en aide à un délinquant sexuel qui avait une déficience mentale et qui, en raison de ses multiples récidives, avait été incarcéré à de nombreuses reprises tout au long de sa vie. Le pasteur Nigh et quelques-uns de ses paroissiens ont formé un groupe de soutien et ont obtenu des fonds du Comité central mennonite de l'Ontario et du SCC pour maintenir les activités du groupe. L'expérience s'est révélée fructueuse, car l'homme en question n'a plus récidivé. »

Quelques mois plus tard, une situation

semblable, survenait à Toronto. Cette situation allait ajouter un rôle important au chapitre du développement des CSR. Un autre délinquant sexuel avait été mis en liberté malgré le tollé que provoquait sa libération au sein de la population et un cercle a été établi pour lui apporter du soutien. Une fois encore, cette approche s'est avérée efficace. Ces deux cas, qui témoignent de l'hospitalité absolue prêchée dans l'Évangile, ont donné lieu à un projet aujourd'hui reconnu à l'échelle mondiale, tant par les groupes confessionnels que par les organismes non confessionnels.

L'unité nationale

Aujourd'hui, on trouve des CSR dans plusieurs villes canadiennes, de Terre-Neuve-et-Labrador à la Colombie-Britannique; chacun d'eux est investi de la même mission même si leur fonctionnement diffère. Les administrateurs des CSR aimeraient remédier à ce manque d'uniformité. Ils espèrent se réunir bientôt pour élaborer une approche plus stratégique et trouver des moyens de mieux se faire entendre à l'échelle nationale.

« Personne ne peut nier les bienfaits des CSR, affirme M^{me} Love. Nous accompagnons les hommes qui y participent, nous leur servons de famille de remplacement, nous leur offrons un soutien pratique et nous les écoutons. Tous les délinquants s'engagent par écrit à respecter les conditions du programme et, entre autres, à y participer pendant une période minimale d'un an. Ils doivent en outre être motivés par deux facteurs essentiels, soit le désir de ne pas retourner en prison et, plus important encore, le désir de ne plus jamais faire de tort à une autre personne.

L'un des très grands avantages des CSR est qu'ils sont économiques. Ils sont dirigés par

des bénévoles et ils sont efficaces. Impossible de le nier. À ma connaissance, aucun des hommes que nous avons pris en charge par le passé ou qui participent actuellement au programme n'a commis une nouvelle infraction sexuelle. Par ailleurs, des études ont révélé que les CSR contribuent à réduire le taux de récidive d'environ soixante pour cent. »

La volonté d'aider

Lorsqu'on a demandé à un des bénévoles membre d'un CSR ce qui l'avait amené à travailler auprès des délinquants sexuels, il a répondu : « Avant, j'étais comme tout le monde : je détestais ces gars. Puis, j'en ai rencontré un et je me suis vite rendu compte qu'au fond, c'était un être humain comme moi. Quand j'ai compris ça, j'ai senti que je ne pouvais plus lui tourner le dos. Même si ce qu'il avait fait était horrible, j'étais prêt à l'aider à condition qu'il soit prêt à faire des efforts. Je ne voulais pas qu'il y ait d'autres victimes. »

Qu'il n'y ait plus de victimes, tel est le but. Or, avec l'aide du SCC et d'autres appuis, les CSR continueront de faire des collectivités canadiennes des endroits où l'on peut vivre en sécurité.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport d'évaluation du projet pilote des CSR, à l'adresse suivante : http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r168/r168_f.shtml. En voici un extrait : « Dans l'ensemble, les participants à un CSR étaient responsables de beaucoup moins d'infractions sexuelles violentes et générales en comparaison avec leurs compatriotes correspondants, ce qui a mené en définitive à des économies financières et, plus important encore, a contribué à réduire la souffrance humaine. » Robin J. Wilson, Janice E. Picheca et Michelle Prinzo, Service correctionnel du Canada. ♦

Susan Love, directrice des programmes à Ottawa, Cercles de soutien et de responsabilité



Pour une réinsertion sociale réussie des délinquants ethnoculturels

La transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité

Adapter et renforcer les programmes de base du SCC

Le Service correctionnel du Canada (SCC), grâce à son approche correctionnelle et ses programmes fondés sur la recherche, jouit d'une excellente réputation qui dépasse la frontière canadienne et atteint des pays aussi lointains que le Kosovo et, plus récemment, l'Afghanistan. Que ce soit en établissement ou dans la collectivité, les programmes qu'administre le SCC ciblent les facteurs criminogènes des délinquants et les préparent à leur sortie en libération conditionnelle. Cependant, ces mêmes programmes réputés très efficaces, répondent-ils aussi efficacement aux besoins des délinquants ethnoculturels ?

PAR **Djamila Amellal, Ph.D.**, agente de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photo : Bill Rankin

Qu'il s'agisse du programme d'acquisition de compétences psychosociales, du programme d'intervention en toxicomanie, du programme pour délinquants sexuels, de celui de la prévention de la violence, ou de celui de l'éducation et de l'emploi, pour n'en citer que quelques-uns, les professionnels du domaine correctionnel parlent de programmes de grande qualité. Cependant, dans le cas des délinquants ethnoculturels, ces programmes peuvent être renforcés davantage. Selon M. Marcel Kabundi, gestionnaire national des programmes ethnoculturels à l'administration centrale (AC), si on veut s'assurer que les programmes recommandés dans le plan correctionnel des délinquants ethnoculturels aient un impact, il faudra les personnaliser.

On commence au tout début

« Lorsque j'ai joint l'Établissement Leclerc dans la région du Québec en 1987, précise M. Kabundi, j'ai été surpris de découvrir l'existence d'une unité communément appelée *'les Nations Unies'* où étaient affectés tous les délinquants appartenant à des minorités ethniques. J'avais également constaté que mes collègues éprouvaient de la difficulté à communiquer lorsque confrontés aux différentes cultures des délinquants. Plus encore, la qualité médiocre de l'interprétation linguistique lors de certaines audiences de libération conditionnelle pouvait induire en erreur les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et se traduire par des décisions erronées, liées à

l'octroi de la libération sous condition ou au maintien en incarcération de délinquants. »

C'est à la suite de ces constatations et des consultations avec le bureau national de la CNLC à Ottawa qu'on élabore le cours de sensibilisation à la diversité ethnoculturelle. Ce cours est alors donné à un premier groupe d'employés au Collège du personnel à Laval par M. Kabundi. Ce premier outil ouvre la porte à bien d'autres, comme la Directive du commissaire 767 (DC 767) intitulée *Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles*.

Un grand pas dans la voie du progrès

« Lorsqu'en 1991 j'ai joint l'administration centrale, ajoute M. Kabundi, j'ai trouvé qu'il était nécessaire de commencer à la base afin de réaliser les changements nécessaires. Disposer d'une politique qui tienne compte des besoins spécifiques des délinquants ethnoculturels était ce qu'il fallait, avec l'ultime objectif d'adapter, par la suite, les programmes réguliers du SCC à la réalité ethnoculturelle des délinquants pour de meilleurs résultats. »

C'est ainsi qu'en 1994 le Secteur de la vérification et des enquêtes du SCC entreprend une vérification interne pour examiner l'étendue des programmes offerts aux délinquants autochtones et ethnoculturels. Le rapport de cette vérification recommande, entre autres, que l'AC clarifie quelles stratégies d'évaluation et quels tests psychologiques peuvent être utilisés pour les délinquants autochtones et ethnoculturels (recommandation 2 du Rapport). Il recommande aussi la formation en sensibilisation transculturelle de tout le personnel et, en particulier, de ceux qui sont en contact direct avec les détenus (recommandation 4 du Rapport) et la révision, par les régions et les établissements, du rôle que les collectivités autochtones et ethnoculturelles peuvent jouer auprès du SCC (recommandation 5 du Rapport).

À la suite de ce rapport, la DC 767, intitulée *Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles*, voit le jour. Elle renforce les programmes de base en exigeant qu'on tienne compte des besoins variés des délinquants ethnoculturels afin de les aider efficacement à corriger les facteurs liés à leur comportement criminel et réduire le risque de récidive.

Le travail ardu lié à la DC 767, intitulée *Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles*, est élaboré en collaboration avec M. Mario Dion,

Marcel Kabundi, le récipiendaire du Prix d'excellence professionnelle du Comité directeur du Mois de l'histoire des Noirs et également déclaré Personnalité de la semaine par Radio-Canada et le journal *LeDroit*



sous-commissaire, Secteur des opérations et des programmes correctionnels du SCC à l'époque et actuellement président de la Commission nationale des libérations conditionnelles. « La DC 767 change bien des choses dès le départ, dira M. Kabundi. Elle devient le document de politique interne de base et donne lieu à bien des progrès, tels que la création des comités régionaux consultatifs ethnoculturels constitués de professionnels représentatifs de la population canadienne et carcérale, la prime du multiculturalisme, et le recrutement du personnel diversifié pour disposer d'une compétence culturelle à l'interne, vitale pour la communication et l'intervention auprès des délinquants ethnoculturels. »

Le chemin qui reste à parcourir

Les professionnels du domaine estiment que l'objectif ne devrait pas être de disposer de programmes spécifiques aux délinquants ethnoculturels mais plutôt d'adapter et d'enrichir les fondements des programmes de base du SCC afin de personnaliser l'intervention. Cette approche garantira la qualité de ces programmes.

Les mêmes professionnels, y compris le président du Comité national consultatif ethnoculturel, M. E. Douyon, sur la base de l'information recueillie dans toutes les régions du SCC, recommande, par exemple, que le SCC se penche davantage sur les critères de validité des équivalences culturelles pour les programmes correctionnels. Ces critères sont, entre autres, l'équivalence de contenu, la pertinence des éléments pour la culture qui fait l'objet de l'examen et pour le délinquant qui fait l'objet de l'évaluation. Ces éléments ont-ils la même signification pour toutes les cultures, la méthode d'évaluation est-elle comparable entre cultures, l'interprétation des éléments est-elle la même puisque chaque culture a ses propres normes ?

« C'est tous ces aspects et paramètres que l'on doit inclure pour pouvoir parler d'adaptation et de personnalisation des programmes du SCC, selon les besoins criminogènes et culturels des délinquants appartenant aux minorités ethniques, précise M. Kabundi. Afin d'arriver à des décisions éclairées et équitables, il est essentiel que les outils d'évaluation, d'analyse et d'interprétation soient adaptés aux différences ethnoculturelles. » ♦



Des partenariats et des emplois pour appuyer la réinsertion sociale

Aujourd'hui plus que jamais, la transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité ainsi que la réinsertion sociale réussie de ces derniers requièrent non seulement une préparation à la sortie en libération conditionnelle dès le début de la peine mais aussi la création de partenariats au sein de la collectivité qui accueillera les délinquants. C'est cet ultime objectif que le SCC poursuit jour après jour, en bâtissant des ponts avec différents groupes de la communauté.

Le gestionnaire national des programmes ethnoculturels, M. Marcel Kabundi, nous entretient sur la question et sur les réalisations actuelles et futures, liées plus particulièrement aux délinquants ethnoculturels.

PAR **Djamila Amellal, Ph.D.**, agente de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photos : Bill Rankin et reproduite avec la permission de Peter Daniels

« Bâtir des ponts et établir des partenariats avec la collectivité et la communauté des gens d'affaires, en particulier, est au cœur de la Mission du SCC, déclare M. Kabundi. C'est pour cela qu'en 2005, suite à l'aide financière fournie par Patrimoine Canada, nous avons organisé une conférence à Toronto intitulée *Bâtir des ponts avec les communautés ethnoculturelles*. Cette conférence a été un franc succès car elle a permis de sensibiliser la communauté des gens d'affaires à la réalité de ceux qui quittent les établissements avec un casier judiciaire, leur appartenance culturelle et une formation acquise au cours de leur séjour derrière les murs. Les retombées positives de

la conférence sont nombreuses et incluent, entre autres, un guide fort utile qui fournit une liste de compagnies pour appuyer la recherche d'emplois des délinquants à leur sortie en libération conditionnelle. »

Une initiative parmi tant d'autres

La conférence de Toronto a atteint son objectif puisqu'elle a non seulement sensibilisé les communautés ethnoculturelles au potentiel de cette nouvelle main-d'œuvre mais a également ouvert la voie à plusieurs partenariats avec les gens d'affaires. Le partenariat conclut entre le SCC et l'entreprise *Full Circle Bicycles* en est un bon exemple.

Full Circle Bicycles est l'entreprise d'un Canadien d'origine trinitadienne établi à Mississauga en Ontario. Son propriétaire, M. Peter Daniels, a signé une entente avec le SCC pour offrir une formation professionnelle de conseillère technique en entretien automobile

aux délinquantes de l'Établissement Grand Valley pour femmes à Kitchener, en Ontario. Une formation dans un domaine non traditionnel, réclamée par les délinquantes. « Je suis très heureux de pouvoir faire partie de ce projet innovateur et d'apporter une petite contribution à la sécurité du public parce que les délinquantes ainsi formées acquièrent une compétence professionnelle recherchée, ce qui leur donne la chance de se trouver un emploi rapidement. Ce projet me tient à cœur. Pour des raisons pratiques, nous avons décidé que les représentants de l'entreprise se déplaceront en établissement pour assurer la formation théorique et pratique des délinquantes à différents



Peter Daniels

niveaux. Cette formation durera près de 3 à 6 mois selon le niveau des candidates et la nature des matières enseignées. Les délinquantes recevront un certificat au terme de leur formation.



Marcel Kabundi et Bill Staubi (tous deux avec des foulards oranges autour de la tête), membres du Comité de la diversité du SCC rencontrent les leaders de la communauté sikh d'Ottawa afin de discuter de questions ethnoculturelles et des droits des délinquants de la communauté sikh.

La transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité

Le programme KARIBU, un programme réfléchi et juste

Les fonds alloués par le ministère du Patrimoine canadien ont permis de continuer sur la lancée de la conférence intitulée *Bâtir des ponts*. Ainsi, une deuxième rencontre aura lieu un peu plus tard cette année et, dans le cadre de cette dernière, le programme KARIBU, un travail de longue haleine fondé sur la recherche en criminologie et les données relevées par les comités consultatifs ethnoculturels partout au Canada, sera dévoilé aux participants.

Le programme KARIBU (un terme swahili qui signifie « *bienvenu* ») est le fruit de la collaboration de M. Kabundi avec le psychologue de renommée internationale et le président du Comité national consultatif ethnoculturel, le professeur Emerson Douyon.

«Le professeur Douyon et moi-même, précise M. Kabundi, travaillons d'arrache-pied à la production du programme KARIBU, expressément destiné aux délinquants ethnoculturels. Celui-ci prend en considération bien des détails contenus dans la Directive du commissaire 767 (CD 767) afin de répondre de façon efficace et appropriée aux besoins des délinquants. KARIBU est un programme complet qui inclut également un chapitre relatif aux délinquants qui seront déportés à un moment donné de leur peine car non citoyens canadiens.»

En plus de ce programme tant attendu, d'autres outils fort utiles feront partie de l'ordre du jour de la conférence, entre autres un répertoire des employés du SCC qui parlent plusieurs langues et qui peuvent aider, en tant que médiateurs culturels, dans différents contextes de la vie carcérale tels que lors de l'évaluation initiale à l'admission en établissement ou en cas de conflits. On espère aussi pouvoir établir une liste de champions d'affaires ethnoculturelles qui accepteront d'engager des délinquants des communautés ethnoculturelles à leur sortie en libération conditionnelle. « Ces derniers renforceront les objectifs en s'engageant de façon officielle à donner une seconde chance à ces délinquants qui font face à plusieurs obstacles à leur sortie, d'abord à cause de leur casier judiciaire et, ensuite, à cause de leur réparabilité physique », précise M. Kabundi.

Cette conférence à laquelle sont invités plusieurs partenaires de la collectivité, des professionnels et des modèles des communautés

ethnoculturelles du Canada, demeure également un moyen de sensibiliser à la mission du SCC et d'indiquer aux membres de la collectivité combien le SCC valorise leur apport et leur rôle auprès des libérés sous condition, en vue d'assurer la sécurité de tous.

Tous les chemins mènent à Rome

Monsieur Kabundi, fort de ses 20 années d'expérience au SCC et de sa carrière en magistrature dans son pays d'origine, le Congo, nous apprend qu'il a emprunté d'autres chemins pour relever les défis. Il a personnellement sollicité l'appui du Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE), une association du patronat canadien qui regroupe les dirigeants des entreprises canadiennes de premier plan, afin de les sensibiliser à la situation des délinquants ethnoculturels en libération conditionnelle qui font face à la discrimination en matière d'emploi dans la collectivité. « L'intégration ne se fait que par l'emploi, ajoute-t-il, alors la seule issue consiste à informer et à éduquer la collectivité des gens d'affaires qui peuvent prêter main forte. La sensibilisation se fait dans l'intérêt des délinquants, celle du SCC et de la sécurité de tout le public. »

Alors que le travail continue pour préparer d'autres réalisations à dévoiler lors de la conférence, les appuis continuent d'affluer. On apprend, entre autres, que le vice-président exécutif du CCCE, M. David Stewart-Patterson, a confirmé sa participation à la conférence. Fier de son intuition juste de l'avenir, M. Kabundi, ajoute : « Nous sommes sur la bonne voie. Petit à petit, nous nous rapprochons de nos objectifs et je demeure optimiste. On doit renforcer les partenariats déjà existants et on doit en établir d'autres. Il faut sensibiliser et éduquer car il faut que les gens comprennent qu'il est de notre devoir de contribuer et que nous avons tous un rôle à jouer. Nous devons apporter chacun une brique pour reconstruire les murs brisés et créer un milieu de vie harmonieux et respectueux de notre diversité. Il ne faut pas hésiter à aller vers eux si on veut arriver à des résultats. Nous avons une obligation morale de nous entraider et de donner une seconde chance à ceux et celles qui le méritent. C'est cela, selon moi, le sens de la responsabilité collective et de la solidarité sociale. » ♦

Par la suite, étant donné que l'entreprise recrute toujours des employés formés, à leur sortie en libération conditionnelle, les mêmes délinquants pourront postuler pour obtenir un emploi au sein de cette entreprise ou dans d'autres entreprises semblables. Cet emploi, on espère, les motivera et facilitera leur retour progressif et sécuritaire dans la collectivité, garantissant indépendance financière et sentiment de fierté et d'accomplissement. »

La détermination paie

Tel que prévu au plan d'action qui a suivi la première conférence, M. Kabundi, un homme au savoir visionnaire, s'est attelé à la tâche ardue de trouver le financement nécessaire à la réalisation d'une multitude de projets, similaires au projet *Full Circle Bicycles*. La détermination paie et le SCC, dans le cadre du programme *Accroître la capacité du SCC de traiter avec les communautés interculturelles et les délinquants ayant des antécédents culturels différents*, se voit octroyer, par le ministère du Patrimoine canadien, des fonds d'une valeur de 400 000 \$ sur trois ans. Le protocole d'entente à peine signé, les fonds commencent déjà à générer des initiatives dignes de mention, liées à la réinsertion sociale des délinquants ethnoculturels. Parmi celles-là, le programme KARIBU retient l'attention.

La surveillance des délinquants dans la collectivité

Le cas de M. Z



M. Z est mis en liberté sous le coup d'une ordonnance imposée par le tribunal en vertu de l'article 810.

L'engagement de ne pas troubler l'ordre public est une mesure imposée par une ordonnance du tribunal en vertu de l'article 810. Cette mesure permet à la police de protéger le public en exigeant d'un individu, qui représente une menace pour la société, qu'il se conforme à des conditions spéciales pour une période allant jusqu'à un an. Le cas présenté ici expose la manière dont les partenaires de la justice pénale coordonnent ce processus complexe et exigent où le Service correctionnel du Canada joue un rôle clé.

PAR **Bill Rankin**, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens, **Teal Maedel**, psychologue, Bureau de libération conditionnelle de Vancouver, et le sergent d'état-major **Matt Logan**, psychologue, Groupe des sciences du comportement de la GRC

Photo : Pierre St-Jacques

Monsieur Z est un délinquant qui possède un passé criminel chargé. Son crime le plus récent l'a fait condamner à une peine de sept ans d'incarcération dans un pénitencier du Service correctionnel du Canada (SCC); il a purgé sa peine dans l'établissement à sécurité maximale de Kent, près de Chilliwack (Colombie-Britannique). Quand il a été sur le point d'atteindre sa date d'admissibilité à la libération conditionnelle, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) a décidé de le garder en prison jusqu'à l'expiration de son mandat.

La CNLC a, en partie, fondé sa décision sur la contribution du SCC au processus. La psychologue du SCC, Teal Maedel, a évalué soigneusement le risque que présente M. Z et conclu que, pour de nombreuses raisons, celui-ci devait être maintenu en incarcération. À l'approche de la date d'expiration du mandat de l'individu, le SCC et ses partenaires ont décidé de prendre des mesures pour que M. Z fasse l'objet d'une surveillance adéquate et reçoive le soutien nécessaire lorsqu'il ne relèvera plus de la compétence du Service.

Des mesures efficaces

Actuellement, pour assurer la protection du public, l'application de la loi s'appuie sur quelques mesures efficaces et très novatrices – des dispositions législatives qui ont évolué et permettent maintenant que des délinquants comme M. Z soient contrôlés au moyen de restrictions s'étendant au-delà de la date d'expiration de leur mandat.

L'un de ces puissants outils juridiques s'appelle l'ordonnance d'engagement en vertu de l'article 810 (du *Code criminel*). Cet instrument permet à la police d'imposer des restrictions pour une période pouvant aller jusqu'à un an après la libération s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un délinquant pourrait commettre une infraction causant des sévices graves à une personne. On

peut imposer des conditions strictes, notamment l'interdiction de posséder une arme à feu ou des munitions et l'obligation de se présenter à la police ou à une instance correctionnelle. L'article 810 se révèle d'une grande utilité dans les cas où la peine imposée pour des actes criminels violents antérieurs a été purgée dans sa totalité, comme c'est le cas de M. Z.

Des réseaux de renseignement efficaces

À l'approche la date de mise en liberté de M. Z, les organismes d'application de la loi communiquent de façon étroite avec les agents de libération conditionnelle en établissement du SCC qui leur transmettent des renseignements sur le détenu à partir de leurs propres dossiers, notamment les résultats de l'évaluation du risque et de l'évaluation psychologique, et la preuve de l'existence d'un cycle de criminalité. Dans la région du Pacifique, ces données sont transmises au Groupe des sciences du comportement (GSC) de la GRC qui a élaboré des réseaux de collecte de renseignements hautement sophistiqués pour recueillir toute l'information disponible sur les délinquants à risque élevé, à savoir les renseignements du SCC ainsi que ceux qui appartiennent à l'unité chargée des délinquants à risque élevé du département de police de Vancouver.

Le sergent d'état-major de la GRC Matt Logan, psychologue du comportement, explique : « À l'aide d'un modèle appelé I-SPIN (réseau intégré de renseignements sur les prédateurs sexuels), nous rassemblons toute cette information... Des renseignements sur tous les endroits qui, à notre connaissance, sont fréquentés par ces délinquants sont réunis dans un système cartographique électronique et codés par couleur pour correspondre au score donné à chaque délinquant selon le modèle. »

« Ce système est de la plus haute importance, affirme le sergent d'état-major Logan. Si une infraction est commise dans un endroit particulier, le système cartographique peut désigner les suspects les plus probables. »

Cependant, le système I-SPIN n'est pas notre seul outil. La GRC et la police de Vancouver ont également à leur disposition des équipes d'observation (I-SPOT) chargées de surveiller de près les délinquants qui montrent des signes avant-coureurs de problème. Ces équipes, idéalement composées d'unités de 10 agents qui travaillent à temps plein, ont reçu une formation en techniques de surveillance et ont acquis une solide compréhension des délinquants et de leurs cycles particuliers de criminalité.

Préparer la mise en liberté de M. Z

Trois mois avant la mise en liberté de M. Z, le coordonnateur qui s'occupe de la date d'expiration du mandat transmet son nom au High Risk Recognizance Advisory Committee (HRRAC) (comité consultatif sur l'ordonnance d'engagement des délinquants à risque élevé), un organisme de coordination interorganisme chargé d'examiner le cas de tout délinquant sous responsabilité fédérale

maintenu en incarcération jusqu'à la date d'expiration de son mandat, aux fins de l'application de l'article 810. Dans son examen, le HRRAC considère de nombreux facteurs, notamment le refus de coopérer, de la part de M. Z, pendant son incarcération et les récits bouleversants de certaines de ses victimes.

Un seuil légal

Les deux psychologues du comité, Teal Maedel et le sergent Logan, aident leurs collègues du comité à atteindre un consensus : il faudrait qu'une fois mis en liberté, M. Z fasse l'objet de sanctions. Le comité se tourne ensuite vers le procureur de la Couronne, Roger Cutler, pour savoir si le délinquant satisfait au seuil imposé par la loi pour l'application d'une ordonnance en vertu de l'article 810.

Monsieur Cutler réfléchit à la question juridique clé : *A-t-on des motifs raisonnables de craindre que M. Z commettra une infraction causant des sévices graves à la personne après sa mise en liberté ?* Étant donné le casier judiciaire de M. Z, son refus de suivre des programmes pendant son incarcération et les résultats de ses récentes évaluations psychiatriques, le procureur de la Couronne est d'avis que l'on devrait essayer d'obtenir l'imposition d'une ordonnance en vertu de l'article 810 incluant des conditions spéciales (ni alcool ni drogue) dans le but d'empêcher, chez cet individu, le déclenchement du cycle de criminalité.

La coordonnatrice de l'application de l'article 810

Une fois ces décisions prises, le dossier de M. Z est transmis à la coordonnatrice de l'application de l'article 810, M^{me} Judy Dizey. Judy est détective et membre du Groupe des sciences du comportement de la GRC. À titre de spécialiste, elle prépare, pour le procureur de la Couronne, le rapport qui sera remis au juge chargé de délivrer l'ordonnance. Les renseignements concernant le délinquant, notamment le groupe cible de victimes, les résidences connues, les fréquentations, le cycle de criminalité et de nombreux autres facteurs sont inclus dans le rapport remis au procureur de la Couronne.

Entre temps, M^{me} Judy Dizey fait le trajet du centre ville de Vancouver à l'établissement Kent pour avoir une entrevue avec M. Z et l'aviser qu'on a l'intention de demander une ordonnance. Après avoir bien réfléchi et envisagé toutes les options, M. Z réalise que, légalement, il n'a guère de chances de s'opposer avec succès à cette mesure et décide de ne pas contester l'imposition de l'ordonnance, au grand soulagement des responsables de l'application de la loi. En effet, un processus de contestation ferait perdre un temps précieux. Naturellement, pour toutes les personnes concernées dans l'affaire, la meilleure solution est que le délinquant accepte l'ordonnance en vertu de l'article 810.

Mise en place

Le tribunal délivre l'ordonnance deux semaines avant la date de mise en liberté de M. Z; la police est désormais habilitée à assumer ses fonctions de

La transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité

surveillance et, le cas échéant, à intervenir. L'aide d'un cercle de soutien a été proposée, mais le délinquant l'a refusée. Un cercle de soutien est un groupe de bénévoles dévoués ayant reçu une formation et qui, en suivant le délinquant de près et en signalant tout facteur qui pourrait indiquer une reprise du cycle de criminalité, aident l'individu dans sa transition vers le retour à la collectivité.

Monsieur Z avise son agent de libération conditionnelle en établissement, qu'une fois libéré, il compte aller à Vancouver. L'unité chargée des délinquants à risque élevé de la police de Vancouver est avisée. Une autre équipe, la Coordinated High Risk Offender Management team (CHROME) (équipe de gestion coordonnée des délinquants à risque élevé), composée d'un agent de police, d'un agent de probation communautaire, d'un psychologue et d'agents de liaison, attend à Vancouver, prête à aider M. Z dans sa transition.

Les deux semaines passent et M. Z est libéré. Il peut maintenant aller où il lui plaît. Va-t-il se conformer aux conditions fixées par l'ordonnance délivrée en vertu de l'article 810 ? Pendant quelques jours, il semble que « oui ». Mais peu après, la police de Vancouver et les travailleurs de la CHROME observent des signes de détérioration dans son attitude et un retour au cycle de criminalité. Monsieur Z manque une séance de thérapie, néglige de consigner quotidiennement ses pensées et ses sentiments, et trouve des prétextes pour ne pas rencontrer les travailleurs qui l'appuient. La CHROME avise le Groupe des sciences du comportement et une équipe I-SPOT est rapidement dépêchée pour commencer la surveillance.

Il faut peu de temps pour que l'individu laisse voir ses intentions. L'équipe le suit, à pied ou en



L'équipe de la région du Pacifique qui a participé au processus d'application d'une ordonnance en vertu de l'article 810. De gauche à droite : Steve Howell, Services correctionnels C.-B.; Teal Maedel, détachée du SCC auprès du GSC de la GRC et ancienne présidente du CNM (région du Pacifique); Roger Cutler, procureur de la Couronne, Direction de la justice pénale C.-B.; Greg Fitch, directeur, ministère du Procureur général de la C.-B. et président du Comité national mixte des hauts représentants officiels de la justice pénale (région du Pacifique); Matt Logan, sergent d'état-major à la GRC; Bob Brown, directeur, Programme correctionnel, Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale.

voiture, vers un des endroits où il avait l'habitude de traîner, un bloc croulant d'hôtels décrépis près de l'intersection Main et Hastings dans le secteur bien connu de l'Est de Vancouver. On le voit acheter de la cocaïne à un vendeur de drogue et blaguer avec des prostituées bien connues en train de faire le trottoir. De toute évidence, le délinquant n'a aucunement l'intention de respecter ses conditions. L'équipe I-SPOT l'arrête promptement avant qu'il progresse dans son cycle de criminalité. Il est inculqué de possession de stupéfiant et de manquement à une ordonnance d'engagement.

« En Colombie-Britannique, commente M. Cutler, le procureur de la Couronne, nos tribunaux prennent les manquements aux ordonnances en vertu de l'article 810 beaucoup plus au sérieux que les manquements à toute autre ordonnance du tribunal. Les juges reconnaissent le risque auquel la collectivité est exposée et ils savent que le délinquant comprend fort bien que ce manquement déclenche son comportement criminel. »

Monsieur Z est condamné à une peine de trois mois. Pendant son incarcération, les agents de liaison viennent le voir et discutent avec lui du manquement; des plans sont élaborés pour le traitement de la toxicomanie. Quand il est libéré, la surveillance de l'I-SPOT reprend et les agents de liaison aident le délinquant à se trouver un

logement; d'autres mesures sont également prises pour le stabiliser.

Un an plus tard

Passons rapidement sur la période qui suit (près d'un an), pour arriver un peu avant l'expiration de l'ordonnance en vertu de l'article 810. Depuis la libération qui a suivi la condamnation pour manquement à l'ordonnance, M. Z s'est conformé à ce qu'on attendait de lui, n'a pas commis d'autre infraction et a coopéré avec les agents de liaison. La surveillance de l'I-SPOT a cessé mais les membres du HRRAC estiment qu'il serait nécessaire de demander le renouvellement de l'ordonnance en vertu de l'article 810. Avant d'envoyer la demande, le délinquant doit subir une autre évaluation psychologique.

« Monsieur Z fait partie de ces individus qui semblent progresser dans un environnement de soutien bien structuré, affirme le psychologue. C'est ce qui, d'après son comportement en prison et dans la collectivité, expliquerait son présent succès, en partie du moins. »

La coordonnatrice de l'application de l'ordonnance en vertu de l'article 810 prépare une autre demande d'ordonnance et le procureur la présente au tribunal trois semaines avant l'expiration de la première. M. Z s'oppose à la présentation de cette

demande. Il est rapidement placé sous caution avec des conditions identiques à celles imposées par l'ordonnance en voie d'expiration; une date est fixée pour le procès. Six mois plus tard, au procès, le tribunal accorde le renouvellement de l'ordonnance pour une autre année.

L'année se passe sans histoire et le système de soutien de M. Z dans la collectivité continue de se renforcer. Il s'est installé dans un appartement et a été embauché dans une installation locale de recyclage. Il passe une autre évaluation et cette fois, on ne demande pas le renouvellement de l'ordonnance en vertu de l'article 810.

Des partenariats pour la sécurité

L'exécution de l'ordonnance imposée à M. Z en vertu de l'article 810 est un modèle de coopération entre les partenaires de la justice pénale. Le processus met en évidence l'importance de disposer d'alliances solides et d'une bonne communication entre les organismes pour gérer le risque de récidive. Il donne également au délinquant des incitatifs pour participer à la vie de la collectivité. Le SCC joue un rôle clé dans ce processus complexe et contribue de façon essentielle à la protection de la collectivité. ♦



Thérèse LeBlanc, comme tous les membres du personnel du gouvernement canadien qui se déplacent dans le pays, a dû porter un gilet pare-éclats, un casque en kevlar et des lunettes de protection balistique.

L'expertise du SCC en Afghanistan De Kaboul à Kandahar

Du haut des airs, à bord d'un avion Hercules, la sous-commissaire adjointe du SCC Thérèse LeBlanc contemple la crête de granite acérée de l'Hindu Kush, quelques mille mètres plus bas. Elle vient de quitter Kaboul, la capitale de l'Afghanistan, à destination de Kandahar, un bastion des talibans situé à l'extrémité sud du pays.

PAR **Bill Rankin**, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Les photos sont une gracieuseté de Thérèse LeBlanc

Un effort de la communauté internationale

À son arrivée, M^{me} LeBlanc se joindra aux milliers de travailleurs internationaux, dont environ 2 500 membres des Forces canadiennes affectés à la Force opérationnelle interarmées

Afghanistan. Ces travailleurs jouent un rôle clé au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité dirigée par l'OTAN, dont l'objectif, selon le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), est de contribuer à la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan et à favoriser le développement du pays.

De l'expérience et de l'expertise

Madame LeBlanc, une gestionnaire qui a des dizaines d'années d'expérience dans le domaine correctionnel, a pris part à une mission de trois semaines (de la mi-juillet à août 2006), l'une des plus récentes interventions menées par le SCC en Afghanistan. Le projet a été lancé il y a environ quatre ans lorsque le conseiller spécial du SCC Dru Allen s'est rendu à Kaboul afin d'aider le ministère de la Justice afghan à établir une stratégie s'étalant sur une période de dix ans appelée *Justice pour tous*.

Madame LeBlanc avait pour objectif d'évaluer le système correctionnel afghan à Kandahar, notamment les besoins en matière de formation du personnel, la construction et la reconstruction des installations et la réforme administrative. Elle devait aussi déterminer le rôle que jouerait le SCC à l'avenir. Avant de partir pour le sud du pays, elle s'est arrêtée pendant quatre jours à Kaboul, où elle a rencontré le ministre afghan de la Justice, Rick Reiman, directeur du Bureau sectoriel de libération conditionnelle de Winnipeg et représentant actuel du SCC dans la capitale afghane, le responsable de la mission des Nations Unies en Afghanistan, des représentants du groupe de travail du ministère de la Justice sur les prisons et les centres de détention ainsi que d'autres partenaires internationaux participant à la reconstruction du pays.

« Cette visite a préparé la voie pour moi, a indiqué M^{me} LeBlanc, et m'a donné un aperçu général de la stratégie nationale, des réalisations accomplies et des enjeux futurs. J'ai également visité la prison Pol E Charki située à l'extérieur de Kaboul [un projet financé par plusieurs pays]. On a rénové les vieilles parties de cette prison, et une nouvelle aire à sécurité maximale est actuellement en construction conformément au plan stratégique du ministère de la Justice. Les travaux tirent à leur fin. Mon séjour à Kaboul m'a fourni un aperçu et un cadre sur lesquels j'ai fondé mon évaluation des progrès réalisés dans le système carcéral à mon arrivée à Kandahar. »

L'arrivée à Kandahar

L'avion de transport militaire à bord duquel se trouvait M^{me} LeBlanc a atterri dans le sud du pays à l'aéroport de la base aérienne de Kandahar, où campent plusieurs milliers de soldats faisant partie



La prison de Pol E Charki située à l'extérieur de Kaboul

de la force de sécurité internationale. Au cours des deux premiers jours, elle a rencontré des représentants des forces militaires canadiennes et du gouvernement afghan qui lui ont donné un aperçu de la situation et des défis dans la région de Kandahar. Pour aller rejoindre son lieu d'hébergement, elle a pris la route à bord d'un véhicule blindé de transport de troupes faisant partie d'un convoi à destination d'une plus petite base militaire canadienne, celle de l'Équipe provinciale de reconstruction (EPR). Cette base est située de l'autre côté de la ville sur l'emplacement d'une ancienne usine de mise en conserve transformée par des ingénieurs afin d'accueillir 250 soldats et des représentants de différents ministères et organismes fédéraux, comme l'Agence canadienne de développement international, le MAECI, la GRC et le SCC, qui participent aux efforts internationaux.

« J'avais fortement l'impression de vivre dans un établissement correctionnel du SCC, a fait remarquer M^{me} LeBlanc, entourée d'un mur périmétrique et de tours de contrôle. Nous étions libres d'aller n'importe où à l'intérieur du périmètre, mais il fallait une escorte de convoi militaire pour quitter la base. La vie de tout le monde est en danger durant ces incursions. Les sorties ne sont pas faites à la légère. Il faut qu'elles soient absolument nécessaires. »

La visite des établissements correctionnels

La prison provinciale Sarpoza est située à 40 minutes de la base de l'EPR. Pendant la journée, la chaleur est insoutenable, la température extérieure atteignant 58 °C, et les véhicules de transport des troupes surchauffent rapidement. Les passagers suent à l'intérieur de leur gilet pare-éclats pesant 13,6 kilos (30 lb) et doivent boire constamment à même leur bouteille d'eau pour éviter la déshydratation.

Madame LeBlanc a visité différents établissements correctionnels, a communiqué avec le personnel par l'intermédiaire d'un interprète et a pu constater par elle-même les conditions de

base dans lesquelles vivent les délinquants et dans lesquelles travaillent les employés extrêmement dévoués. Se basant sur ses impressions, elle a formulé de nombreuses recommandations concernant les possibilités de formation et d'encadrement entre les formateurs du SCC et le personnel des prisons afghanes et les possibilités de formation réciproque avec la GRC et la police nationale afghane sur des sujets particuliers, comme les fouilles et les droits de la personne.

« Les Afghans que j'ai rencontrés étaient très reconnaissants envers le Canada pour sa présence et son aide et veulent que le projet se poursuive, a expliqué M^{me} LeBlanc. Les jeunes soldats canadiens avec qui je me suis entretenue prenaient la mission très au sérieux. Ils affrontent les dangers avec courage. La GRC fait également un très bon travail auprès de la police afghane. »



Le convoi militaire traversant les rues de Kandahar

Somme toute, M^{me} LeBlanc estime qu'il s'agissait d'une expérience inestimable à bien des égards et une chance unique de contribuer à améliorer la sécurité dans le monde. Voudrait-elle y retourner ? « Sans aucun doute, répond-elle, mais j'aurais beaucoup de mal à convaincre ma famille, compte tenu des problèmes de sécurité constants dans la région ! »

Donnant suite de manière directe à la mission de M^{me} LeBlanc, le SCC a envoyé deux employés à la base d'EPR au début du mois de février, qui mettront sur pied un programme de formation et d'encadrement avec le personnel de la prison provinciale de Kandahar. ♦

Des contributions proportionnelles à nos moyens

La Stratégie de développement durable 2007–2010

PAR **Paul Provost, M.Sc.**, coordonnateur national, Programmes de protection de l'environnement

Photo : Bill Rankin



Pushkar Godbole, directeur général intérimaire, Services techniques; Ruth Rathwell, agente, programmes environnementaux; Paul Provost, coordonnateur national des programmes de protection de l'environnement; et Lucien Gosselin, gestionnaire des programmes environnementaux ont coordonné l'élaboration de la SDD en étroite collaboration avec toutes les régions. Absente de la photo : Jocelyne Landriault, agente des programmes environnementaux

C'est le 1^{er} mars 2007 que l'honorable Stockwell Day, ministre de Sécurité publique Canada, a soumis au Parlement la quatrième Stratégie de développement durable (SDD) du Service correctionnel du Canada (SCC). Cette stratégie définit les engagements environnementaux du SCC pour la période qui s'étend d'avril 2007 à mars 2010, succédant ainsi aux SDD 1997, 2000 et 2003. Forts de notre expérience acquise tout au long de la dernière décennie, la SDD que nous avons produite cette fois-ci cherche à établir un équilibre entre les objectifs de développement durable (DD) auxquels nous désirons contribuer et les cibles que nous pouvons raisonnablement atteindre. L'exercice exige de la rigueur, car les ministères fédéraux qui sont tenus de déposer une SDD peuvent faire l'objet d'une vérification par le bureau du Commissaire à l'environnement et au développement durable quant à l'atteinte des cibles préconisées. Or, dans un contexte où les exigences ne cessent de croître alors que les ressources dédiées demeurent limitées, il était de mise d'ajuster nos attentes à nos moyens.

La nature des contributions

Bien que les enjeux environnementaux soient demeurés relativement inchangés depuis notre première SDD, cette fois-ci, nous avons apporté une attention plus rigoureuse quant à nos contributions environnementales à venir. À ce titre, nous vous encourageons à consulter la SDD 2007-2010, où vous trouverez un modèle logique, structuré en quatre niveaux, selon une hiérarchie buts-objectifs-engagements-cibles.

Pour arriver au résultat stratégique qui consiste à « *Contribuer à des collectivités canadiennes justes, paisibles, sécuritaires et respectueuses des ressources naturelles et des capacités écologiques* », la nouvelle stratégie réitère des engagements envers chacun des aspects suivants :

1. réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques
2. protection de l'atmosphère
3. préservation de la qualité de l'air de basse atmosphère
4. protection de l'hydrosphère

5. soutien des collectivités durables
6. utilisation durable des ressources naturelles
7. renforcement de la gouvernance et des décisions qui appuient le DD.

Enfin, vous noterez que le SCC s'est engagé à chercher sans relâche à atteindre, d'ici 2010, quatorze cibles particulières, mesurables, atteignables et réalisables en temps opportun.

La portée des engagements

Loin de nous l'idée de vouloir faire le procès de ceux qui qualifieront de « modeste » la portée des engagements énoncés dans la nouvelle SDD. En effet, même si davantage de cibles ont été détaillées dans la présente SDD par rapport aux SDD 2000 et 2003, les contributions au DD qu'elles sous-tendent peuvent paraître, à première vue, insignifiantes. Cependant, il faut voir au-delà des apparences et réfléchir aux gains à long terme. À l'exception de la SDD 2003, les stratégies précédentes n'ont pas atteint la majorité des cibles fixées, souvent faute de moyens qui auraient permis d'accroître et d'évaluer avec précision notre performance à

certaines égards. Cette fois-ci, nous avons, en toute conscience et connaissance de cause, cherché à mettre rigoureusement à profit, les leçons du passé, en arrêtant nos choix sur des engagements précis en fonction des moyens et des ressources actuellement à notre disposition. Vouloir ardemment en faire davantage pour l'environnement et le DD est effectivement souhaitable et nous devons sans relâche poursuivre ce but. Toutefois, à force d'essayer des revers ou de répéter les mêmes erreurs, nous y perdons de la crédibilité, un élément pourtant essentiel à l'avancement de toute entreprise. Bref, parfois, il vaut mieux revenir quelque peu en arrière pour revoir et consolider nos fondations plutôt que d'entretenir des assises chancelantes.

L'action prioritaire

Les ressources budgétaires et humaines attribuées aux programmes environnementaux et au développement durable sont demeurées relativement inchangées depuis 1997 tandis que les impératifs écologiques n'ont cessé de prendre de l'expansion. Pour réduire cet écart, nous devons, en priorité, concentrer nos efforts à une attribution judicieuse de ressources, notamment au niveau des établissements. Cette voie nous apparaît incontournable pour maintenir un intérêt constant à l'égard de la protection de l'environnement, qui se traduira inévitablement en actions tangibles, porteuses de résultats significatifs. Bref, nous nous attendons à ce que la SDD 2007-2010 surpasse tous nos engagements du passé !

Pour en savoir davantage sur la Stratégie de développement durable 2007-2010 du SCC, veuillez consulter le site : http://www.csc-scc.gc.ca/text/publictitle_f.shtml ♦